

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2018**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Madame Sophie LEHNER se voit confier cette tâche.

Elle procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN

M. Jean-Jacques DAUBRESSE

M. Jean-François DARDENNE  
*(ne prend pas part au vote à la  
délibération n°18C003)*

M. Jean-Pierre BOSINO

M. Gérard WEYN

M. Michel EUVERTE *(ne prend pas  
part au vote à la délibération  
n°18C017)*

M. Jean-Michel ROBERT

Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI

M. Philippe MASSEIN

M. Jean-Luc DION *(absent de la  
délibération n°18C001 à la  
délibération n°18C003, présent de la  
délibération n°18C004 à la  
délibération n°18C021)*

M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Eric MONTES *(ne prend pas  
part au vote à la délibération  
n°18C007)*

M. Cédric LEMAIRE

Mme Yvette FOURRIER-  
CESBRON

Mme Fabienne LAMBRE

M. Jean-Claude CABARET

Mme Danièle CARLIER

Mme Isabelle MAUPIN

M. Max FREMINE

M. Michaël SERTAIN *(donne  
pouvoir à Sylvie DUCHATELLE de la  
délibération n°18C001 à la  
délibération n°18C003, présent de la  
délibération n°18C004 à la  
délibération n°18C021)*

Mme Sylvie DUCHATELLE

Mme Marie-Paule BUZIN

M. Rémy RUFFAULT

Mme Monique DUTRIAUX

Mme Evelyne BLANQUET

Mme Marie-Christine

SALMONA

M. Jean-Baptiste RIEUNIER

Mme Nellie ROCHEX *(ne prend  
pas part au vote à la délibération  
n°18C004)*

Mme Valérie LEFEVRE

Mme Jacqueline CROIX

M. Jean-Luc WACHEUX

M. Eric MULLER

M. Serge MACUDZINSKI

Mme Florence BOQUET

Mme Marie-France BOUTROUE

**Représentés :**

M. Hicham BOULHAMANE donne pouvoir à Mme Isabelle MAUPIN

Mme Dominique LELONG donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE

M. Jallal CHOUAOUI donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI

M. Claude ROBERT donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE

**Absents excusés :**

M. Karim BOUKHACHBA

M. Frédéric TANGUY

M. Didier ROSIER

Mme Aïcha GUENDOUZE

M. Hassan BOUADDI

M. Mohamed ASSAMTI

Mme Méral JAJAN

M. Adnane AKABLI

M. Rehman QURESHI

Mme Mélanie HONOREZ

### **18C001 – DECISIONS DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

### **18C002 – DECISIONS DU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

### **18C003 – SUD OISE DEVELOPPEMENT L'AGENCE (SODA) - SUBVENTION 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 45 000 € à SODA au titre de 2018.

### **18C004 – SUD OISE RECYCLERIE - AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'accepter la modification de la contribution de l'ACSO à l'association SOR ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention triennale proposé en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public présentés en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer ces documents ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

### **18C005 – CONVENTION REDISTRIBUTION SUBVENTION DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'ETUDE PORTANT SUR L'ENQUETE DEPLACEMENTS VILLES ET MOYENNES (EDVM)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la convention liant le SMBCVB, l'ACSO et les autres collectivités partenaires (CCPOH, CCLVD, CCAC, Pays du Clermontois, CCSSO) ;
- d'autoriser le Président à signer la convention et les pièces afférentes.

#### **18C006 – REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DU PNR OISE-PAYS DE FRANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la participation de l'ACSO à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le PNR Oise Pays de France relatif au stationnement vélo ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

#### **18C007 – ADHESION A L'ATMO HAUTS-DE-FRANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'adhérer à ATMO Hauts-de-France pour un montant de 12 000 euros au titre de l'année 2018.

#### **18C008 – MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI ET INSTAURATION DE LA TAXE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'instituer, une taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018 ;
- d'arrêter le produit de cette taxe à 298 814,10 € euros – comprenant 5 859,10 € de frais de gestion estimés - pour l'année 2018 soit un produit nécessaire pour l'ACSO d'un montant de 292 955 €.

#### **18C009 – CONVENTION DE GESTION COMMUNE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ENTRE THELLOISE ET ACSO SUR LES COMMUNES DE BLAINCOURT-LES-PRECY, PRECY-SUR-OISE, VILLERS-SOUS-ST-LEU ET SAINT-LEU D'ESSERENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec THELLOISE pour la gestion commune de la compétence assainissement sur les communes de BLAINCOURT-LES-PRECY, PRECY-SUR-OISE, VILLERS-SOUS-ST-LEU ET SAINT-LEU D'ESSERENT ;
- de désigner deux membres de l'ACSO, à savoir M. Jean-Michel ROBERT et M. Michel EUVERTE pour siéger au sein du comité de pilotage.

### **18C010 – CONVENTION AVEC LE SIAE POUR LA GESTION DE L’EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEU D’ESSERENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’autoriser le Président à signer la convention avec le SIAE de Villers-sous-Saint-Leu pour la gestion de la compétence eau potable sur la commune de Saint-Leu d’Esserent jusqu’au 30 juin 2018 ;
- de désigner 3 membres, à savoir M. Jean-Michel ROBERT, M. Michel EUVERTE et M. Jean-Luc WACHEUX pour siéger au sein de la commission mixte.

### **18C011 – ADHESION A L’ENTENTE OISE AISNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’adhérer à l’Entente Oise Aisne ;
- de transférer la compétence « Prévention des inondations » à l’Entente Oise Aisne ;
- d’approuver les statuts ;
- de désigner 1 délégué titulaire, à savoir M. Jean-Michel DARSONVILLE et 1 délégué suppléant, à savoir M. Jean-Jacques DAUBRESSE pour siéger au sein de l’Entente Oise Aisne.

### **18C012 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte du bassin versant de la Brèche dont le projet est joint à la présente délibération ;
- de transférer au Syndicat Mixte du bassin versant de la Brèche la compétence GEMA définie aux items 1, 2 et 8 ;
- de désigner 2 délégués titulaires, à savoir M. Jean-Michel DARSONVILLE et M. Jean-Pierre DESCAUCHEREUX et 2 délégués suppléants, à savoir M. Joël PRAT et M. Michel DESCAMPS.

### **18C013 – REPRESENTATION DE L’ACSO AU SEIN DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU THERAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner les 8 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants mentionnés ci-dessus pour siéger au sein du SIVT.

**18C014 – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES COMPOSTEURS PAR LA COMMUNE DE SAINT MAXIMIN POUR SES HABITANTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Saint-Maximin pour la prise en charge financière des composteurs pour ses habitants ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette convention.

**18C015 – SUBVENTION À OISE TOURISME DANS LE CADRE DES RENCONTRES NATIONALES DU TOURISME FLUVIAL 2018 (RNTF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter de participer à la démarche de Oise Tourisme dans le cadre des RNTF 2018 ;
- de verser une subvention de 1 000 € à Oise Tourisme correspondant à la participation de l'ACSO à cette démarche ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

**18C016 – RACHAT DU STOCK DE LA BOUTIQUE MAISON DU TOURISME PAR L'OFFICE DE TOURISME EN EPIC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter de céder les produits de la boutique de la Maison du Tourisme de l'ACSO à l'Office de Tourisme Creil Sud Oise pour un montant de 5 135,95 €.

**18C017 – OFFICE DE TOURISME PIERRE SUD OISE - COMPLEMENT DE SUBVENTION 2017 ET AVENANT A LA CONVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'accorder une subvention complémentaire de 20 000 € au titre de l'année 2017 à l'association Office de Tourisme Pierre Sud Oise ;
- d'approuver l'avenant à la convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

**18C018 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CAC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'agglomération Creilloise pour les exercices 2010 et suivants.

## 18C019 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018 ET REGULARISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ANTERIEURES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de fixer les attributions de compensation à verser aux communes de l'ex-PSO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à :

	AC provisoires fixées en février 2017	AC fiscales à fin 2017	Impact rapport CLECT	Total AC définitives à fin 2017
Cramoisy	86 212,00	87 251,33	5 751,20	93 002,53
Maysel	22 563,00	21 760,94	1 867,01	23 627,95
Rousseloy	56 808,00	56 028,60	2 418,00	58 446,60
Saint-Leu-d'Esserent	2 827 988,00	2 637 829,92	36 997,52	2 674 827,44
Saint-Maximin	3 487 660,00	3 644 859,02	22 495,62	3 667 354,64
Saint-Vaast-lès-Mello	127 343,00	125 514,37	8 240,07	133 754,44
Thiverny	662 073,00	730 534,78	8 204,15	738 738,93
<b>Total</b>	<b>7 270 647,00</b>	<b>7 303 778,96</b>	<b>85 973,57</b>	<b>7 389 752,53</b>

Cramoisy	93 002,53 €
Maysel	23 627,95 €
Rousseloy	58 446,60 €
Saint-Leu d'Esserent	2 674 827,44 €
Saint-Maximin	3 667 354,64 €
Saint-Vaast-lès-Mello	133 754,44 €
Thiverny	738 738,93 €

- de verser les attributions de compensation sur la base d'un douzième par mois ;
- de verser aux communes suivantes, au titre de la correction des attributions de compensation 2017 :

Cramoisy	6 790,53 €
Maysel	1 064,95 €
Rousseloy	1 638,60 €
Saint-Maximin	179 694,64 €
Saint-Vaast-lès-Mello	6 411,44 €
Thiverny	76 665,93 €

- de prélever sur les attributions dues au titre de 2018 le trop-perçu versé au titre des attributions de compensation 2017 soit :

Saint-Leu d'Esserent	153 160,56 €
----------------------	--------------

- de verser, en complément en février 2018, la régularisation liée au mois de janvier 2018 soit :

Cramoisy	565,88 €
Maysel	88,75 €
Rousseloy	136,55 €
Saint-Maximin	14 974,55 €
Saint-Vaast-lès-Mello	534,29 €
Thiverny	6 388,83 €

- de prélever sur les attributions dues au titre de 2018 le trop-perçu versé au titre de janvier 2018 soit :

Saint-Leu d'Esserent	12 763,38 €
----------------------	-------------

**18C020 – FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT - AJUSTEMENT COMPTES 131-139**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le percepteur de la trésorerie municipale de Creil à accepter les ajustements des comptes 131-139 sur le Budget Assainissement par écritures d'ordre non budgétaires.

**18C021 – TABLEAU DES EFFECTIFS-CREATION DE POSTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 3 abstentions

DECIDE :

- d'autoriser la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint.